REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4052

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Enjeux stratégiques pour le futur schéma directeur d'assainissement

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Touleron

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 9 juillet 2013

Délibération n° 2013-4052

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Enjeux stratégiques pour le futur schéma directeur d'assainissement**
service :	Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Vu la délibération du 9 juillet 1992 sur le schéma général d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon et son bilan :

- les principales actions identifiées ont été réalisées : création des grands collecteurs, de la station de traitement des eaux usées de la Feyssine, reconstruction des stations de Pierre Bénite et de Saint Fons,

- la stratégie de gestion des eaux pluviales à la source adoptée en 1995, a permis de favoriser la déconnexion des eaux pluviales pour le bâti neuf et a enrichi le patrimoine assainissement de réseaux séparatifs et de nombreux bassins de rétention/infiltration sur l'ensemble du territoire.

Depuis 1992, de nombreuses politiques et réglementations ont marqué l'actualité des systèmes d'assainissement :

En 2005, la France a été mise en demeure de respecter la Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines de 1991. La Communauté urbaine a réalisé de lourds investissements pour la mise en conformité des stations de traitement des eaux usées : Jonage, Neuville sur Saône, Meyzieu, Saint Germain au Mont d'Or en supplément des 3 grandes stations programmées dans le schéma général d'assainissement de 1992.

- L'arrêté du 22 juin 2007 a renforcé l'évaluation des performances des systèmes d'assainissement à l'échelle du bassin versant de collecte.

- Les dispositions de la directive cadre européenne sur l'eau et les milieux aquatiques de 2000 ont été intégrées dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la nappe de l'est lyonnais, approuvés en 2009. Dans les 15 prochaines années, les nouvelles exigences porteront sur la gestion du temps de pluie et sur la réduction des micropolluants transportés avec les eaux usées et pluviales.

- Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise a été approuvé en 2010. Il affirme un changement de stratégie de développement urbain, basé sur la densification de l'habitat et la préservation des ressources et des espaces naturels.

- Le plan régional santé et environnement publié pour 2012-2016 (PRSE2).

- L'Agenda 21 de la Communauté urbaine, la stratégie de développement durable réactualisée en 2011 suite à la loi Grenelle de 2010 et le plan climat de la Communauté urbaine établi en 2012.

Compte tenu de ces importantes évolutions et à la veille de la révision du plan local d'urbanisme et habitat (PLU-H) de la Communauté urbaine, un recalage de la stratégie de gestion des systèmes d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales s'impose à travers la production d'un nouveau schéma directeur d'assainissement.

Conscients de la nécessité d'un portage transversal de la politique de l'eau, les gestionnaires de la direction de l'eau de la Communauté urbaine ont associé à leur réflexion les directeurs généraux et maires des

communes de la Communauté, les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et du Club de développement durable, des représentants de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et chaque service de la Communauté urbaine (voirie, propreté, logistique et bâtiments, urbanisme, informatique, coordination territoriale, etc.).

Suite à cette concertation élargie, les différents acteurs du parcours urbain de l'eau s'entendent pour proposer au Conseil de communauté les 4 grands enjeux qui servent de base au futur Schéma directeur d'assainissement.

Chaque enjeu est décliné en 2 volets distincts :

- un objectif stratégique relevant du cœur de métier des gestionnaires de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales,

- un objectif stratégique à co-construire par tous les acteurs publics et privés du territoire de la Communauté urbaine.

Enjeu 1 - Agir à la source pour préserver la santé humaine et les milieux aquatiques

Afin que tous les acteurs du territoire contribuent à réduire à la source la production de polluants et les volumes d'eau transitant par les systèmes d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales, cette politique repose sur :

- la maîtrise des entrants (eaux usées, eaux pluviales, eaux claires, micropolluants, etc.) dans les systèmes : prescription et contrôle,

- la contribution de l'ensemble des acteurs locaux à l'amélioration de la connaissance et de la protection des milieux aquatiques.

Enjeu 2 - Dimensionner et piloter les systèmes d'assainissement pour réduire les impacts sur l'environnement

Les milieux aquatiques (cours d'eau, nappes souterraines et zones humides) sont susceptibles d'être impactés par les rejets des systèmes d'assainissement des eaux usées (stations de traitement des eaux usées, déversoirs d'orage, fuites de canalisations) et les rejets des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Afin d'atteindre le bon état des masses d'eau, de protéger les ressources en eau potable de l'agglomération et d'améliorer le bien être des habitants (enjeux sanitaires et climatiques), il convient d'agir sur :

- le dimensionnement et le pilotage des systèmes : performance de temps sec à pérenniser (évolution des activités et de l'urbanisation du territoire à anticiper), performance de temps de pluie à améliorer (limitation des débordements) et capacité à gérer des évènements exceptionnels (gestion de crise),

- la valorisation de l'eau de pluie à travers des systèmes de gestion des eaux pluviales publics et privés durables, permettant de répondre aussi aux besoins de nature et de fraîcheur en ville.

Enjeu 3 - Gérer les patrimoines et les faire évoluer

Afin de pérenniser et d'adapter dans le temps la performance des systèmes d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales, il convient d'identifier et de programmer les renouvellements nécessaires pour ne pas reporter les coûts sur les générations futures.

Pour cela il s'agit :

- pour le patrimoine de la Communauté urbaine, d'améliorer la connaissance, d'évaluer les besoins en renouvellement, de prioriser, budgéter et programmer les travaux,

- pour le patrimoine privé, qui contribue au bon fonctionnement hydraulique du bassin versant, d'améliorer la connaissance et d'accompagner son maintien en état.

Enjeu 4 - Etre proche et voir loin pour accompagner le développement du territoire

Pour assurer une gestion intégrée des eaux urbaines, les gestionnaires de l'eau travaillent en réseau avec les experts du domaine à l'échelle nationale et internationale (collectivités, recherche) et en synergie avec les porteurs des autres politiques du territoire.

Les objectifs sont :

- d'anticiper les futures évolutions réglementaires et des usages, d'intégrer les progrès technologiques, d'étudier de nouveaux risques et d'adapter les systèmes dans la limite de dépenses acceptables,

- de co-construire la ville de demain avec l'ensemble des acteurs du territoire en partageant une culture commune de l'assainissement à travers les documents d'urbanisme, en informant et sensibilisant les habitants et en conciliant qualité de service et tarification cohérente pour les usagers.

La présente délibération constitue la première étape de validation du schéma directeur d'assainissement avant l'élaboration du plan d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Approuve :

a) les enjeux stratégiques pour le futur schéma directeur d'assainissement ;

b) la poursuite de l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.